

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation de la circulation et du stationnement à l'occasion de l'organisation d'une braderie

ARRETE N° PM 2026 - 151

Nous, Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire de la Commune de THUMERIES,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande présentée par Monsieur FIRMIN, domicilié 32, rue Émile Zola, 59239 Thumeries, agissant en qualité de Président de l'association « Thumeries en fête », sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal afin d'y organiser une vente au déballage ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers et de réglementer la circulation et le stationnement lors de l'occupation temporaire de la voirie ;

Considérant qu'il est nécessaire, à cette fin, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de la braderie organisée le dimanche 20 septembre 2026 ;

ARRÊTONS :

Article 1 – Interdiction de circulation et de stationnement

Le dimanche 20 septembre 2026, de 6h00 à 15h00, la circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits :

- rue Léon Blum ;
- rue du Petit Versailles ;
- rue Joseph Béghin, jusqu'à son intersection avec la rue Léo Lagrange ;
- rue Henri Coget, jusqu'à son intersection avec la rue Gambetta ;
- devant la résidence Desrousseaux, rue Joseph Béghin ;
- sur les deux parkings situés rue du Petit Versailles, face à la salle des fêtes.

Ces interdictions sont mises en place afin de permettre le bon déroulement de la manifestation et d'assurer la sécurité des exposants, des visiteurs et des riverains.